

Création eurl apres depot de bilan

Par **SOLEIL1970**, le **22/06/2015** à **18:28**

Bonjour

j'ai déposé le bilan de ma société (capital 8.000€) début décembre 2014

J'avais une dette envers un fournisseurs et une dette de TVA à hauteur de 9.000€

Le mandataire m'a annoncé qu'il n'y aurait pas de bilan sachant que l'on avait fait un arrêté des comptes au 01 juillet 2014

Pas d'abs déclaré ou faute de gestion !!!!!

Je souhaite à nouveau en créer une en tant que eurl (gérant) ou sas (salarié)

Est-ce le droit ?

merci